

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-357/SG/IAM portant interdiction de séjour (Lorenzo Hiriti)

n° 74-357/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

25 février 1974

Numéro JO

n° 5 du 10/03/1974

Date du numéro

10 mars 1974

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le TFAT est interdit pendant trois ans à Lorenzo Hiriti, né vers 1950 à Massawa (Ethiopie), condamné le 5 février 1974 par le Tribunal correctionnel de Djibouti à 6 mois de prison avec sursis et trois ans d'interdiction de séjour, pour vol, écroué le 4 février 1974, libéré le 5 février 1974 en vertu du sursis d'audience.